

Autour du plastique



Comment les décisions politiques peuvent-elles contribuer à réduire la pollution océanique par les macro et microplastiques ?

CYCLE 4 – Sciences de la Vie et de la Terre

Durée	<ul style="list-style-type: none">• 1H de travail sur la construction de l'argumentaire.• 1H pour la restitution par les différents groupes.
Partie du programme	« Caractériser quelques-uns des principaux enjeux de l'exploitation d'une ressource naturelle par l'être humain, en lien avec quelques grandes questions de société. »
Compétences visées	<ul style="list-style-type: none">• Fonder ses choix de comportement responsable vis-à-vis de sa santé ou de l'environnement sur des arguments scientifiques.• Lire et exploiter des données présentées sous différentes formes• Communiquer sur ses résultats en argumentant
Ressources utilisées	Voir ci-dessous dans le déroulé
Modalités	Travail par groupe d'experts (jigsaw) par groupe de 4-5 élèves, on fournit le doc.1 + 1 à 2 documents parmi les 4 restants avant de mutualiser les réponses.
Matériel nécessaire	Pas de matériel particulier.

Déroulé

1. Introduction de la problématique de séance

Document d'appel : [Article](#) de l'Ademe « le paradoxe du plastique en dix questions »

2. Les différentes étapes

a. L'objectif et production attendue

Objectif : Comprendre l'intérêt des politiques publiques en faveur de l'environnement.

Production attendue : Production d'un texte argumenté permettant d'expliquer en quoi les décrets/lois sont en faveur du développement durable et de la réduction des plastiques en mer.

b. La consigne pour l'élève et les supports des élèves

Consigne pour l'élève :

A partir des documents fournis, expliquer sous forme d'un texte argumenté en quoi les décrets/lois sont en faveur du développement durable. Vous travaillerez pour cela, par groupe d'experts de 4-5 élèves en utilisant le document 1 complété par les 2 textes de loi (sur les 6) que le professeur vous propose.

Après la rédaction du texte argumenté, on regroupe les experts des différents groupes afin de compléter les argumentaires.

Critères de réussite :

La réponse sera exacte si :

- Vous expliquez de façon simple ce que les décrets/lois prévoient de changer.
- Vous faites le lien entre ces décrets/lois et les informations fournies dans le document 1 sur le « développement durable ».
- Vous replacez ce changement dans son contexte (situer le texte de loi étudié dans le temps et par rapport aux autres textes de loi, par exemple en quoi celui-ci vient compléter le texte de loi précédent ou ce qu'il manque pour agir encore davantage en faveur de l'environnement)
- Il serait intéressant pour terminer de proposer une nouvelle "disposition" qui pourrait compléter les lois déjà en vigueur.
- Vous pouvez également expliquer à l'aide de la définition de « développement durable » pourquoi à votre avis ces mesures n'ont pas toutes été prises rapidement et en même temps.

Supports élèves :

Autour du plastique

Doc.1 : Le développement durable

« Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. »

Les générations futures doivent pouvoir continuer à subvenir à leurs besoins sans que les générations précédentes ne compromettent cela.

Le développement durable fait intervenir 3 piliers :

- Le pilier écologique, souvent le seul auquel les citoyens pensent. Il s'agit de répondre aux besoins en respectant l'environnement.
- Le pilier économique, souvent oublié mais pourtant très important. Les solutions prises en faveur de l'environnement doivent être économiquement réalisables par la plupart des citoyens.
- Le pilier social, souvent oublié lui aussi, mais pourtant tout aussi important. Les solutions prises en faveur de l'environnement et économiquement réalisables ne doivent pas être trop éloignées du mode de vie des citoyens.

A cela s'ajoute le fait que ces solutions doivent être valables dans l'espace (de l'environnement local à l'environnement global) et dans le temps !

Doc.2 : La fin des sacs plastiques à usage unique en 2016.

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte a imposé l'interdiction des sacs plastique à usage unique. Le décret d'application mettant fin aux sacs en plastique jetables a été publié, le 31 mars 2016.

En caisse, depuis le 1er juillet 2016, seuls des sacs plastique réutilisables (c'est-à-dire d'une épaisseur de plus de 50 microns) ou en d'autres matières que le plastique (tissu, papier, etc.) peuvent être remis aux clients, que ce soit à titre gratuit ou non.

Depuis des années, les grandes surfaces françaises ont engagé un retrait progressif des sacs plastiques à usage unique en caisse, dont le nombre est passé de 10 milliards à 700 millions, entre 2002 et 2011.

Mais il faut poursuivre cette réduction car, en 2015, près de 5 milliards de sacs de caisse en matière plastique à usage unique et plus de 12 milliards de sacs dits de fruits et légumes étaient encore distribués annuellement en France. Des pays comme la Finlande, le Danemark ou l'Irlande ont ainsi déjà réduit la consommation de sacs de caisse à usage unique à moins d'une trentaine de sacs par habitant et par an.

Source : <https://www.ecologie.gouv.fr/fin-des-sacs-plastique>

Doc.3 : L'interdiction des sacs plastiques en 2017



Les sacs en plastique fabriqués à partir de pétrole mettent plus de 200 ans à se dégrader. Depuis le 1er janvier 2017, l'utilisation de ces sacs à usage unique est interdite en France.

D'autres alternatives existent. Les sacs en plastique à base d'amidon végétal sont 100% biodégradables et compostables. Les sacs en papier kraft peuvent être recyclés jusqu'à 8 fois, tout en étant biodégradables.

1000 sacs en plastique issus du pétrole coûtent 5 euros, alors qu'il faut compter 15 euros pour ceux en papier et 25 euros pour ceux en plastique végétal.

Ces mesures, en encourageant prioritairement le recours à des sacs réutilisables, ont pour ambition de donner plus de force aux comportements responsables déjà bien ancrés dans les pratiques des consommateurs et de réduire les impacts environnementaux considérables liés à la production et la distribution de ces sacs. Elles constituent par ailleurs une opportunité de valoriser les entreprises françaises qui fabriquent de nouveaux sacs biosourcés compostables.

Doc.4 : L'interdiction des microbilles de plastiques en 2018

« Le 2e décret [du ministère de l'environnement] vise à mettre en œuvre l'interdiction de mise sur le marché des cosmétiques contenant des microbilles de plastique (microbilles qui échappent aux systèmes de filtration des stations d'épuration) [...]

Autour du plastique

L'interdiction, qui doit entrer en vigueur au 1er janvier 2018, concernera les « produits cosmétiques [...] comportant des particules plastiques solides, à l'exception des particules d'origine naturelle non susceptibles de subsister dans les milieux, d'y propager des principes actifs chimiques ou biologiques ou d'affecter les chaînes alimentaires animales. »

Laurent Radisson, *Actu-environnement.com*, 19 octobre 2016.

Doc.5 : L'interdiction d'autres objets en plastique en 2020

La loi n°2015-992 vient interdire la vaisselle jetable. Gobelets, couverts et assiettes en plastique jetables ne seront désormais plus commercialisés en France en ce début d'année 2020. Pour aller plus loin, la loi n°2018-938 du 30 octobre 2018 « Egalim » interdira les bouteilles d'eau en plastique dans les cantines scolaires. Un premier pas pour limiter l'utilisation de ce produit polluant pour notre planète. Il s'agit de cette même loi qui fait entrer en vigueur l'interdiction des touillettes et pailles en plastiques dans la restauration, la vente à emporter, les cantines et les commerces alimentaires. Quant aux cotons-tiges en plastique, ils seront également bannis de nos commerces en janvier 2020 grâce à l'article 124 de la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.

Doc.6 : Les débris en mer : un problème universel



C. Lambert, *Les microplastiques dans l'environnement marin : quels impacts pour les organismes ?*

Faire le bilan de l'activité

Mutualisation des réponses trouvées par les différents groupes et synthèse sous la forme d'une carte mentale par exemple, sur la façon dont la législation peut faire changer les habitudes des consommateurs. Terminer en faisant des propositions de nouvelles mesures qui pourraient compléter les lois qui ont été étudiées.

Pour aller plus loin

- [Site « Les dessous de l'Océan »](#), partie « L'océan plastique »
Chaque seconde, 100 tonnes de déchets, dont beaucoup de plastique, sont jetées à la mer. Inventé par l'Homme, le plastique est important pour nous mais pour la nature il représente une véritable menace.
- [Visioconférence de chercheur](#)
I Calves, chercheuse du CNRS, explique aux jeunes de 13-18 ans le cycle de vie du plastique et ses impacts sur la biodiversité (Fondation Tara Océan – 2019).
- [Les enquêtes des graines de reporters scientifiques sur le plastique](#)
Les collégiens et lycéens, encadrés par leurs enseignants, vous livrent leurs réponses à une problématique ciblée qu'ils ont explorée ; le tout sous forme d'expériences scientifiques, d'interviews de chercheurs, d'infographies... Humour et imagination sont souvent au rendez-vous !
- [Articles](#) sur le thème du plastique